



LA GAZETTE

N°17
août 2020

DUTHUIT

Bulletin Municipal de la Commune du Thuit de l'Oison



EDITO

Chères administrées, chers administrés,



*Fini le temps des vacances !
Même si elles ont été
particulières, nous espérons
qu'elles vous ont apporté
repos et plaisir.*

*Il est temps de préparer la
rentrée.*

*Avant tout, restez vigilants
en portant le masque et en
respectant la distanciation.*

*Compte-tenu de la situation sanitaire et de la prudence
qui s'impose, nous sommes au regret de devoir annuler le
repas des Aînés ainsi que le Forum des Associations.*

*À la lecture de cette gazette, vous constaterez une
nouvelle rubrique : la Tribune qui permet à l'opposition de
s'exprimer en toute démocratie. À ce sujet, nous sommes
très heureux de constater que ce groupe est satisfait et
fait les éloges du travail que nous poursuivons en ce
début de mandat : relance du marché, finalisation du*

livret d'accueil ...

*Afin de travailler ensemble à votre service dans le respect
de nos engagements et de notre ligne de conduite, la
majorité municipale a accueilli Mélanie, Denis, Gaëtan,
Noémie et Magalie dans chacune des commissions.
D'ailleurs, comme dans le mandat précédent certaines de
ces commissions sont ouvertes aux habitants : Sécurité
routière, CCAS, fleurissement et l'urbanisme.*

Bonne rentrée à tous

Au plaisir de vous rencontrer masqués !!!

Pour le Conseil Municipal

Le Maire, Gilbert DOUBET

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie du Thuit de l'Oison

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

www.thuitdeloison.fr
mairie@thuitdeloison.fr
Page Facebook : le Thuit de l'Oison
Twitter : @lethuitdeloison
Instram : @thuitdeloison
02.32.96.00.90
En cas d'urgences :
07.88.35.81.94

Médiathèque : 09.61.69.86.44
mediatheque@thuitdeloison.fr
Facebook : mediathequethuitdeloison

Centre Communal d'Action Sociale

Tél. : 02.32.96.00.93
Mail : ccas@thuitdeloison.fr

Numéros d'urgences

SAMU : 15
Sapeurs-pompiers : 18
Police Secours : 17

Services sociaux et médico-sociaux :

85, rue d'Elbeuf
Bourgtheroulde-Infreville
27520 Grand Bourgtheoulde
Tél. : 02.35.87.70.51

Accueil Téléphonique :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h30

Accueil Physique :

le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le vendredi de 9h à 12h

LA GAZETTE DU THUIT - n°17

Directeur de publication : Gilbert DOUBET
Adresse : Mairie, Rue Henri de Campion - Le Thuit Signol - 27370 LE THUIT DE L'OISON
Rédaction : Commission Communication. Conception : Estelle RENAULT
Imprimé à 1 600 exemplaires par IRS Imprimerie - Le Bosc Roger en Roumois
Journal gratuit - Dépôt légal en cours

Modalités d'inscriptions:

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont accompli à la mairie de leur domicile les formalités de recensement citoyen à l'âge de 16 ans et pour les personnes naturalisées. En dehors de ces situations, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Si vous avez déménagé et effectué votre demande d'inscription auprès de notre commune, vous serez automatiquement radié de votre ancienne commune sans aucune démarche personnelle à effectuer.

Qui peut demander son inscription sur les listes électorales ?

- être électeur, c'est-à-dire être majeur, avoir la nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques,
- justifier d'une attache avec la commune ; le plus souvent il s'agit de son domicile, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Vous possédez la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de la commune pour voter en France lors des élections municipales et/ou européennes.

Vous avez 18 ans cette année

Vous avez effectué à la mairie de votre domicile votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté, votre inscription sera donc prononcée par l'INSEE au travers du Répertoire Electoral Unique sur la liste électorale de la commune concernée.

Si vous n'avez pas effectué cette démarche ou si vous souhaitez vous inscrire dans une autre commune que celle indiquée par l'INSEE, vous devez effectuer une démarche d'inscription volontaire auprès de la commune en question.

Si un scrutin est organisé l'année de vos 18 ans, vous pouvez y participer à condition d'atteindre votre majorité au plus tard la veille du scrutin, ou du second tour le cas échéant.

Invitation

Gilbert DOUBET vous invite à 11h00 à participer à la Commémoration du 11 Novembre.

Accompagné des élus, de Gilbert DUTORDOIR Président des Anciens Combattants et des portedrapeaux, il déposera une gerbe de fleurs sur le Monument devant la Mairie du Thuit de l'Oison

Où déposer votre demande d'inscription ?

Par internet : le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales est accessible sur le site :

www.service-public.fr

En vous rendant en mairie au plus tard le 6ème vendredi précédant le scrutin.

Par une tierce personne dûment mandatée (document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir) en mairie avec les pièces exigées.

Quelles pièces justificatives fournir ?

Le formulaire d'inscription dûment renseigné.

Un justificatif d'identité et de nationalité française : une photocopie soit de la carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande), soit du passeport français valide.

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou résidence depuis 6 mois au moins), à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile (ou résidence) sur la commune.

Quelques précautions

Le Répertoire Electoral Unique (REU) pouvant être incomplet, il est préférable de vérifier que vous figurez bien sur la liste électorale, pour pouvoir, dans le cas contraire, demander votre inscription.

Les jeunes concernés qui ont changé d'adresse depuis leur recensement au titre du service national sont invités à demander leur inscription.

Depuis ces dernières années d'élections, nous avons constaté de nombreux retours d'enveloppes de propagande électorale avec pour motif «destinataire inconnu à l'adresse».

L'adresse des électeurs figurant sur les listes électorales est celle à laquelle sont envoyés les documents de propagande et la nouvelle carte électorale.

Il est nécessaire de signaler à la mairie un changement d'adresse sur une même commune muni d'un justificatif de domicile libellé à la nouvelle adresse.

ATTENTION : Sans information complémentaire, les personnes concernées seront radiées de la liste électorale après une procédure contradictoire.

Le Château du Bosc Féré

La ligue de l'enseignement de Normandie est désormais en charge du Château depuis le mois de juin.

Vous souhaitez louer le Château du Bosc Féré ou ses salles annexes:

Contactez Alexandre Noir

Mail : alexandre.noir@laliguenormandie.org –

Téléphone : 02.31.06.11.06

La Municipalité Maire et Adjoint (e)s



Christine VAN DUFFEL
1ère Adjointe



Gilbert DOUBET
Maire



Thierry LEMARCHAND
2ème Adjoint



Élise SAEGAERT
3ème Adjointe



Claude PÉTIN
4ème Adjoint



Anne DEVAUX
5ème Adjointe



Cédric BROUT
6ème Adjoint



Béatrice AUBIN
7ème Adjointe



André ODIENNE
8ème Adjoint

Les Conseillères et Conseillers



Annick BUISSON



Jean BARRIÈRE



Gaëlle MORTREUIL



Ludovic MAINIÉ



Maryline GALLEMAND



Patrick ARGENTIN



Délia RIVIERE



Nicolas KAMBRUN



Céline HAILLIEZ



Olivier CORNILLOT



Annick FRANCOIS



François LESUEUR



M-Claude LETOUQ



Fabrice MONNIER



Sophie GINER



Mélanie RIOULT



Denis BRIENS



Magalie NEVEU



Gaëtan LESUEUR



Noémie GALLET

Les Commissions

Communication

VAN DUFFEL Christine

AUBIN Béatrice, BUISSON Annick, LETOUQ Marie-Claude, MAINIE Ludovic, NEVEU Magalie, SAEGAERT Elise

Ses Compétences : Élaboration de la Gazette, Gestion du Site Internet et contact avec la Presse.

Environnement

VAN DUFFEL Christine

BROUT Cédric, BUISSON Annick, CORNILLOT Olivier, MAINIE, Ludovic, MORTREUIL Gaëlle, NEVEU Magalie.

Ses compétences : Gestion du fleurissement et des espaces verts. Élaboration de voies douces reliant les 3 communes historiques.

Urbanisme

BROUT Cédric,

CORNILLOT Olivier, GALLET Noémie, GINER Sophie, LESUEUR François, LETOUQ Marie-Claude, VAN DUFFEL Christine.

Ses compétences : Gestion des demandes d'autorisations d'urbanisme. Maîtriser l'urbanisation de la Commune.

Travaux

ODIENNE André, ARGENTIN Patrick, BARRIERE Jean, KAMBRUN Nicolas, MONNIER Fabrice, PETIN Claude, RIOULT Mélanie.

Ses compétences :

Programmation des travaux afférents à la création ou à l'entretien des Bâtiments Communaux.

Loisirs, culture et sport

AUBIN Béatrice, CORNILLOT Olivier, FRANCOIS Annick, GALLET Noémie, HAILLIEZ Céline, LETOUQ Marie-Claude, MAINIE Ludovic.

Ses compétences : Réflexion sur les actions à mettre en oeuvre pour dynamiser la vie locale.

Finances

DOUBET Gilbert, BARRIERE Jean, GINER Sophie, HAILLIEZ Céline, KAMBRUN Nicolas, LESUEUR Gaëtan, OGER-GALLEMAND Maryline.

Ses compétences : Préparation et élaboration des documents financiers (Budgets, Subventions, ...).

Sécurité routière

PETIN Claude, BARRIERE Jean, BRIENS Denis, CORNILLOT Olivier, HAILLIEZ Céline, OGER-GALLEMAND Maryline, VAN DUFFEL Christine.

Ses compétences : La réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur la Commune.

Sécurité des batiments

LEMARCHAND Thierry

BRIENS Denis, MONNIER Fabrice, ODIENNE André, PETIN Claude,

Ses Compétences :

Programmation et suivis des travaux d'entretien concernant la sécurité des bâtiments communaux.

Le Marché au Thuit de l'Oison

Soutenu par le maire Gilbert Doubet et sur l'initiative d'élus et élues : Christine Van Duffel, Béatrice Aubin, André Odienne, Thierry Lemarchand et Ludovic Mainié, de commerçants : Bruno Coris, Philippe Watrelot et en lien avec l'association des Commerçants et artisans présidé par Christophe Becherel, le marché du Thuit de l'Oison se développe.

Tous les samedi, de 8 h 30 à 12 h, vous retrouverez, en plus de vos exposants réguliers proposant fruits, légumes, poissons, fromages, des exposants proposant des services ou produits artisanaux.



Si vous souhaitez exposer, merci de nous envoyer sur lemarcheduthuit@thuitdeloison.fr votre numéro de SIRET ainsi qu'une description de votre activité.

RAPPEL : Les masques offerts par le Département sont disponibles sur le Marché et en Mairie.





La priorité de ce nouveau mandat est la santé et le bien-être de la population du Thuit de l'Oison. Pour cela, de nouveaux arrêtés municipaux ont été promulgués. En cas de problème de voisinage nous comptons sur votre dialogue pour trouver des solutions à l'amiable. Si cette première approche n'aboutit pas, écrivez-nous sur l'adresse : litige@thuitdeloison.fr

Le brûlage :

L'arrêté municipal du 12 juin 2020 interdit tout brûlage de déchets verts ou ménagers dans la commune du 1er janvier au 31 décembre. La valorisation des déchets verts en compostage, en paillage, en broyage ou le dépôt en déchetterie doit être privilégié.

Le bruit :

L'arrêté municipal du 15 juillet 2020 autorise les bruits liés aux travaux de bricolage, de jardinage.

- Du lundi au vendredi inclus de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h30 à 19 h 30.

- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h00.

Ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que pendant les dimanches et jours fériés.

Tout bruit de comportement gênant, produit sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. Les propriétaires d'animaux doivent prendre les mesures propres à assurer la tranquillité du voisinage.

Les haies en bordure des voies de la commune :

L'arrêté municipal du 6 juillet 2020 impose la taille des haies à l'aplomb des voies de la commune. Les arbres, arbustes doivent être élagués pour empêcher de toucher les réseaux aériens. En cas de non-exécution, la mairie se réserve la possibilité de tailler les haies en facturant au propriétaire ou au locataire.

Les rassemblements :

L'arrêté du 6 juillet 2020 interdit tout rassemblement de personnes, pouvant porter atteinte à l'ordre, la salubrité ou la tranquillité publique, sous la halle et autour du manoir.

La Sécurité Routière

La commission «Sécurité Routière» présidée par M. Claude PÉTIN s'est réunie le 1er juillet dernier. Comme lors du mandat précédent, 3 administrés issus des 3 communes historiques y siègeront dès qu'ils seront connus.

Dans l'immédiat nous poursuivrons les actions déjà engagées à savoir :

- Mise en place de sens de priorité sur les deux chicanes rue de l'Oison.
- Création de nouvelles chicanes rue du Fief aux Danois, route de Thuit-Simer, rue du Général de Gaulle (devant la MAM), rue Lecointre ...

Les aires de jeux :

L'arrêté municipal du 2 juillet 2020 rappelle que les 3 aires de jeux de la commune sont exclusivement réservées aux enfants de moins de 8 ans.

Tous ces arrêtés sont disponibles sur le site de la commune :

thuitdeloison.fr

Quelques rappels

Les arbres, haies et arbustes en limite de propriété :

Les articles 671 et 672 du Code Civil indique que :

Les arbres dépassant 2m doivent être plantés, au minimum, à 2m de la clôture.

Les arbres inférieurs à 2m peuvent être plantés jusqu'à 50 cm de la clôture.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

Il est interdit de couper les branches venant sur notre terrain.

Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre du voisin qui dépasse sur notre terrain.

En revanche il est autorisé de ramasser les fruits tombés sur notre terrain.

Divers :

L'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 interdit la destruction d'oiseaux ou l'enlèvement d'œufs **ou de nids d'hirondelles de fenêtre (par exemple)**.

Un abri de jardin est soumis à déclaration (entre 5 et 20 m²) et est exonéré de taxe d'aménagement (jusqu' à 20 m²). Il peut être implanté en limite séparative ou avec un recul minimum de 3 mètres.

Une délibération du conseil municipal du 19 décembre 2016 prévoit une amende en cas de divagation répétée de chien.

- Déplacements du radar pédagogique. D'autres actions seront étudiées par la commission et proposées au conseil municipal. Vos remarques portent souvent sur la cohabitation difficile entre usagers des voies de circulation aussi il nous semble nécessaire de réfléchir sur le partage de ces voies entre véhicules à moteur et deux roues sans oublier les piétons. Nous comptons sur vous. Vos observations, remarques ou commentaires nous permettent de progresser : securite-routiere@thuitdeloison.fr

Nous ne les oublions pas ...

Les aménagements continuent dans les 3 cimetières du Thuit de l'Oison afin de pouvoir satisfaire au mieux les différentes demandes. En effet une superposition au columbarium de Thuit-Signol devrait être mise en place avant la fin d'année. De nouvelles cavurnes vont être également posées aux cimetières de Thuit Anger et de Thuit Signol.



Comme vous le savez certainement, les concessions perpétuelles sont amenées à disparaître. En effet, elles ne sont plus proposées par les communes. Pour la bonne gestion de l'espace dans les



cimetières, elles sont appelées à être relevées au terme d'une procédure de 3 ans. Cela va être le cas dans les cimetières de Thuit Anger et de Thuit Simer, 25 tombes sont concernées. Elles seront signalées par des panneaux. À ce sujet Mme LANGLOIS vous recevra en Mairie les mardi, mercredi ou jeudi.

NOUVEAU

Des panneaux d'affichage ont été achetés afin d'exposer le règlement des cimetières, et autres documents comme par exemple les informations concernant les relèves à venir.



Chenille processionnaire, un problème majeur

L'ARS (Agence Régionale de Santé) de Normandie recommande de prendre des mesures préventives «pour limiter les expositions aux poils de chenilles» :

- Éviter de rester sous ou près des arbres colonisés ; ne pas toucher les chenilles ni les nids ou les cocons,
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes,
- Éviter de faire sécher du linge sous des arbres contenant encore des nids, ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été au sol ; veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations,
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact de l'allergène avec les enfants, ne pas frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15.

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Éloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

Dans tous les cas, signaler à votre mairie la présence de nids.



À votre écoute

Sur la proposition de l'un de vos élus : Ludovic Mainié et afin de mieux orienter vos demandes, nous mettons à votre disposition trois formulaires en ligne.

- pour vos demandes d'intervention des services de la commune (entretien de chemin, signalement de dégradation, etc.) : <https://thuitdeloison.fr/nous-contacter/signaler/>
- pour une demande de publication sur les supports de communication de la commune : <https://thuitdeloison.fr/nous-contacter/demande-de-publication/>
- pour les autres demandes, le formulaire <https://thuitdeloison.fr/nous-contacter/> a été amélioré. Désormais, vous pouvez sélectionner un thème afin d'orienter votre demande vers le service concerné pour une prise en charge plus rapide.

Quelques nouvelles de la médiathèque « Jean d'Ormesson » du Thuit de l'Oïson

Après la fermeture de la médiathèque, suite à l'épidémie de COVID19, nous voudrions vous donner quelques nouvelles...

Pendant ce temps de confinement, **vous nous avez manqué** : mots doux, sourires, yeux émerveillés sont le moteur de notre travail. Merci de vos encouragements reçus si nombreux. Ça nous fait tellement plaisir de voir que vous êtes contents de notre travail et de nos idées apportées, pour que la médiathèque soit un endroit de partage et de vie.

Malgré notre absence physique, nous n'avons pas cessé de travailler pour vous : traitement des documents, création de la page Facebook et de l'onglet sur le site de la Commune, commandes, si longtemps attendues par vous... et par nous. Nous avons hâte de vous les présenter, le temps venu.

La fermeture nous avait obligés à vous proposer une autre forme de lecture, qui se développe (et qu'on se doit de côtoyer) en ce XXI siècle, **la lecture numérique** via **la plateforme de la Médiathèque Numérique de l'Eure**.

OLA MÉDIATHÈQUE
NUMÉRIQUE
DE L'EURE



A partir de mi-avril, nous vous avons envoyé régulièrement **nos coups de cœur** : albums, documentaires, romans, bandes dessinées. Nous espérons que vous avez apprécié cet échange virtuel ... qui nous a permis de rester en contact.

Après de nombreux échanges avec les professionnels dans le milieu littéraire, nos collègues et nos élus, nous avons ouvert la médiathèque **le 12 mai** pour vous proposer dans le premier temps **le système de drive, et ensuite les prêts et les retours contraints de quelques règlements.**

Retrouvez toutes les actualités sur :

Onglet sur le site de la mairie :
<https://thuitdeloison.fr/mediatheque/>

Page Facebook de la médiathèque :
<https://www.facebook.com/mediathequethuitdeloison/>

Beaucoup parmi vous ont apprécié **les sacs « surprise »**, chacun étant adapté à vos goûts littéraires, mais aussi l'occasion de vous passer des bestsellers ou tout simplement des livres inaperçus jusqu'à présent. Nous avons glissé pour les lecteurs acharnés dans le genre : des livres audios pour vous permettre de découvrir l'histoire autrement. Merci pour votre confiance !



Nous avons pris contact avec de nombreux intervenants pour que la deuxième partie de l'année 2020 se passe à merveille avec un programme varié et riche en émotion : des rencontres avec les auteurs, des ateliers manuels que vous aimez tant, un spectacle pour émerveiller les yeux des petits et des grands, la projection d'un film dans le cadre du Mois du film documentaire.

À très vite !

Chaleureusement

Vos bibliothécaires et vos bénévoles

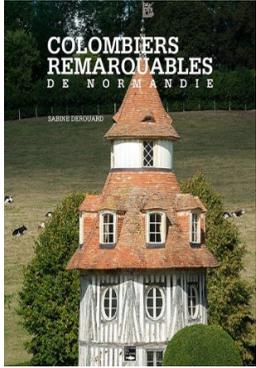


Jeannette et Luisa vues par Hélène

Quelques animations prévues à la médiathèque de Septembre à Décembre

19 septembre, 15h30 :

Rencontre avec Sabine Derouard et présentation de son livre « **Colombiers remarquables de**



Normandie » dans le cadre de la Journée du patrimoine, partenariat avec ATOP du Thuit de l'Oison.

10 octobre, 11h00-12h00 :

Présentation des nouveautés, librairie Quai des mots, de Louviers.

Du 20 au 24 octobre :

Semaine de la bande dessinée

Tout au long de la semaine, les lecteurs peuvent se poser dans « Bulles de salon » pour bouquiner, passer du temps en famille en découvrant les BD destinées aux petits et aux grands.

Pendant cette semaine de la bande dessinée, on vous lance un défi : prenez-vous en photo avec une des BD sélectionnées pour vous. Postez-la via notre page Facebook.



21 octobre, 10h30 :

Atelier de dessin de la bande dessinée, à partir de 6 ans, inscription conseillée.

21 octobre, 15h00 :

Atelier d'écriture de la bande dessinée, à partir de 9 ans, inscription conseillée.

23 octobre, 16h45 :

Lecture interactive « Le grand méchant renard »

24 octobre, 11h00-12h00 :

Speed-booking « BD » - quelques minutes pour donner envie de lire une bande dessinée.

24 octobre, 14h30-16h30 :

À quoi tu joues ? - Ludovic de Z-Gen vous propose de venir échanger sur vos jeux vidéo du moment autour d'un goûter offert.

28 octobre, 18h00:**

Spectacle « Le piment des squelettes », compagnie CommédiaMuse.

7 et 21 novembre, 10h30-12h30 :

Séance de généalogie, animée par Nadine d'Esquermes.

20 novembre, 20h00 :**

Projection du film « Révolution école 1918-1939 » accompagnée d'un débat avec la réalisatrice Mme Joanna Grudzinska et d'un verre de l'amitié.



9 décembre, 15h00 :

Atelier d'écriture « La lettre au Père Noël ».



19 décembre, 14h30-16h30 :

A quoi tu joues ? Ludovic de Z-Gen vous propose de venir échanger sur vos jeux vidéo du moment autour d'un goûter offert.

**Sous réserve des conditions sanitaires et gouvernementales.*

**** Ouverture exceptionnelle de la médiathèque.**

Fibre optique

La fibre optique arrive enfin sur notre commune ! Créé en 2014, le Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique devenu Eure Normandie Numérique a pour objectif de rendre éligible l'ensemble du département d'ici 2025. D'après la carte prévisionnelle disponible sur leur site, notre commune devrait être complètement couverte d'ici fin 2021.

Pourquoi c'est si long ?

La technologie fibre optique reposant sur l'envoi d'impulsion lumineuse à travers un fil en verre ou en plastique ne permet pas d'utiliser le réseau de télécommunication existant reposant sur des câbles en cuivre. Par conséquent, l'ensemble du réseau doit être intégralement reconstruit.

Où en est-on ?

Les foyers à proximité du Nœud de raccordement Optique (NRO) se situant à La Saussaye peuvent d'ores et déjà bénéficier de la fibre optique. Pour avoir le détail, vous pouvez consulter la carte fournie par Axione sur notre site dans la rubrique "info pratiques".

Pour les autres, il est nécessaire d'installer des Sous Répartiteurs Optiques, ces armoires vertes raccordées au NRO vont concentrer les lignes optiques des futurs abonnés du secteur. Trois armoires sont prévues sur notre commune. Leurs implantations ont été validées, les mises en chantier devraient commencer prochainement.

Je suis éligible, que dois-je faire ?

Vous devez choisir un fournisseur d'accès à internet (FAI) présent sur le réseau. Actuellement, ils sont huit : Coriolis, Free, Ibloo, Knet, Nornet, Ozone, Vitis et We Access Group. Cette liste n'est pas figée, d'autres opérateurs devraient arriver très prochainement.

Lors de la souscription de votre abonnement, il peut vous être demandé une "Clé média post". Cet identifiant unique permet de déterminer avec certitude la liaison fibre qu'il faudra relier à la prise qui sera installée chez vous. Si vous souhaitez l'obtenir, écrivez-nous sur fibreoptique@thuitdeloison.fr.

Est-ce obligatoire de basculer sur la fibre ?

Absolument pas, la fibre permet une augmentation du débit maximum à 1000 Mo. Il est de 20 Mo en ADSL et 100 Mo en VDSL. Pour ces derniers, le débit maximum diminue en fonction de la distance qui vous sépare du point d'émission. Pour notre commune, celui-ci se situe derrière la mairie. Vous pouvez tester le débit réel de votre connexion sur l'adresse : <http://testdebit.thuitdeloison.fr/>.

Est-ce utile ?

Cela dépend des services internet utilisés : navigation, messagerie, jeu en ligne, télévision, Vidéo à la

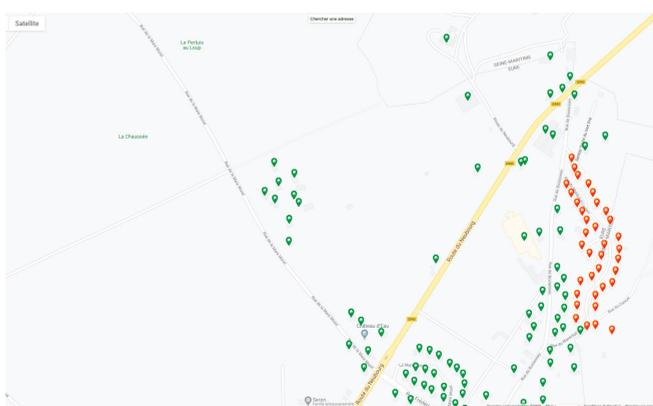
demande (VOD) ... et du nombre d'appareils dans le foyer : ordinateur, tablette, smartphone, TV connectée. Pour un usage optimal, il est nécessaire d'avoir au moins 3 Mo par appareil, en téléchargement, si vous souhaitez uniquement naviguer sur internet et envoyer des messages électroniques. Si vous souhaitez en plus bénéficier de la télévision ou vidéo à la demande en haute définition par internet, il vous faudra au moins 5 Mo par appareil en téléchargement.

Puis-je améliorer ma connexion existante ?

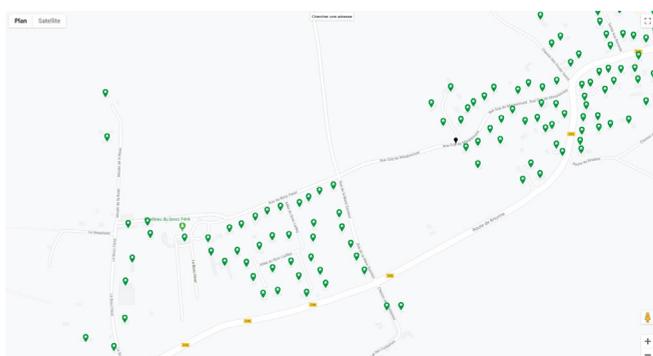
Si votre domicile se trouve à moins de 500 m de la mairie et que le test de débit sur <http://testdebit.thuitdeloison.fr/> vous affiche 20 Mo ou moins en téléchargement, vous pouvez bénéficier d'une connexion plus rapide. Pour cela contactez votre fournisseur d'accès internet et demandez lui d'activer la technologie VDSL sur votre ligne. Chez la majorité des opérateurs, ce changement est gratuit et n'augmentera pas votre forfait. Il sera cependant nécessaire de remplacer votre box internet si celle-ci est trop ancienne. Selon votre situation géographique, ce changement peut rendre votre connexion internet jusqu'à 4 fois plus rapide.

Si vous souhaitez suivre la progression du déploiement, consulter régulièrement la page <https://thuitdeloison.fr/fibre-optique/> sur notre site internet. Vous pouvez aussi nous écrire sur fibreoptique@thuitdeloison.fr pour toutes questions sur les démarches pour obtenir la fibre optique.

Prises fibre optique éligibles



à proximité du château d'eau au Thuit-Anger



à proximité du château du Bosc-Féré

Rentrée scolaire

Horaires de rentrée

La journée de rentrée de vos enfants est organisée sur des horaires échelonnés, à savoir :

- **Petite section** : le Mardi 01/09 à 09h30 pour le 1er groupe et le Jeudi 03/09 à 09h30 pour le 2ème groupe.
- **Moyenne section** : mardi 01/09 à 08h35
- **Grande section** : mardi 01/09 à 08h35
- **CP** : mardi 01/09 à 09h00
- **CE1** : mardi 01/09 à 10h00
- **CE2** : mardi 01/09 à 10h30
- **CM1** : mardi 01/9 à 11h00
- **CM2** : mardi 01/09 à 11h30

Transport scolaire

Le transport scolaire est ouvert à tous les enfants fréquentant les écoles sous réserve d'inscription et de place. Il est demandé aux familles de respecter les points de montée/descente qui sont les suivants:

MATIN

- Thuit-Simer mairie	7h45
- École	7h55
- Rue du Bosc Féré	8h08
- Rue Guy de Maupassant	8h10
- Calvaire Mare Tassel	8h13
- Rue du Point du Jour	8h15
- Rue du Fec	8h20
- École du Thuit-Signol	8h25
- École du Thuit-Anger mairie	8h30
- École du Thuit-Signol	8h40

SOIR

- Départ pour Thuit-Simer	16h15
- Mairie de Thuit-Simer	16h25
- Départ de l'école	16h35
- École du Thuit-Anger mairie	16h40
- École du Thuit-Signol	16h50
- La Mare Tassel	16h55
- Rue Guy de Maupassant	17h00
- Rue du Bosc Féré	17h05
- Rue du Point du Jour	17h10
- Rue du Fec	17h15

Contacts :

École Primaire : 02.35.87.41.79
Mail : 0271331a@ac-rouen.fr

École Maternelle : 02.35.87.40.40
Mail : 0271332b@ac-rouen.fr

Restaurant Scolaire : 02.35.75.56.32

Calendrier scolaire

Jour de reprise :

Mardi 01 Septembre 2020

Vacances de la Toussaint :

Samedi 17 octobre au 02 novembre 2020

Vacances de Noël :

Samedi 19 décembre au 04 janvier 2021

Vacances d'hiver :

Samedi 20 février au 08 mars 2021

Vacances de Printemps :

Samedi 24 avril au 10 mai 2021

Pont de l'Ascension :

Mercredi 12 mai au 17 mai 2021

Fin des cours :

Mardi 06 juillet 2021

Fournitures Scolaires

Nous vous rappelons que chaque lycéen, de la Seconde à la Terminale en passant par les CAP et BEP sauf alternance, peut bénéficier d'un bon d'achat de 45€. Ce bon est à retirer à la Mairie avec un justificatif de domicile. Il suffit ensuite de le faire viser par l'établissement scolaire et de le présenter en caisse du Leclerc de Saint Pierre lès Elbeuf et du Neubourg, de La Pleïade d'Elbeuf et de la Librairie Lepetit du Neubourg. Le montant du bon sera déduit de vos achats.

Date de validité du bon jusqu'au 16 octobre 2020.

Opération Benne à Papier

MISSION - Remplir la benne de 10 Tonnes
Les écoles du Thuit de l'Oison organisent une collecte de papiers les 05 & 06 septembre 2020. Une benne sera mise à disposition derrière la mairie.

Pensez à mettre de côté, dès maintenant vos papiers : prospectus, journaux, livres, magazines, courriersles cartonnettes : boîtes (oeufs, céréales, gâteaux ...), cartons de maintien.

ATTENTION : les cartons épais type déménagement ne sont pas acceptés.



La Communauté de Communes Roumois Seine met en place

Un lieu Unique d'Accueil

situé à
Grand Bourgtheroulde
afin d'apporter à tous et à toutes

gratuitement

des services de conseil
sur l'habitat et des aides aux logements

En savoir plus : www.roumoiseine.fr



Le Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement.
Contact : 02.35.87.02.52

Un architecte du
CAUE 27 vous
apportera des ré-
ponses adaptées à
votre logement



L'Agence
Départementale
d'Information sur le
Logement.
Contact : 02.32.24.06.66

Conditions d'accès
au parc locatif ...
Accession à la
propriété



SOLidaire pour
l'HABitat.
Contact : 02.32.39.89.99

Conseils pour
la construction,
la rénovation
énergétique et
l'utilisation des énergies
renouvelables

La Tribune

Chers citoyens du Thuit de l'Oison,



Nous sommes heureux de pouvoir communiquer avec vous au travers de la gazette. L'approche par les réseaux sociaux n'étant pas accessible à tous, nous tenions d'abord à

remercier tous les citoyens qui nous ont fait confiance dans les urnes en mars dernier.

A l'heure où vous lirez ces lignes, se seront écoulés presque 6 mois. 6 mois particulièrement spéciaux, qui nous ont appris beaucoup de notre société, de notre économie, et des solidarités nécessaires, avec des échos importants à notre programme électoral sur l'achat et l'économie locale.

L'équipe de « L'autre choix au Thuit de l'Oison » a pris officiellement ses fonctions le 23 mai dernier, avec comme objectif de faire perdurer la démarche citoyenne et de promouvoir les idées que vous nous avez communiquées lors des réunions participatives.

Nous sommes heureux de voir que le marché hebdomadaire reprend des couleurs et que le nombre d'exposants augmente. C'était une de vos préoccupations et nous espérons que vous retrouvez avec plaisir le chemin des halles de Thuit Signol.

Chacun des colistiers élus s'est investi dans des commissions et vous pourrez compter sur nous pour faire entendre votre voix. Pour deux d'entre elles, il sera proposé à des habitants de chaque village historique de participer afin de donner leur avis et leurs idées. Ici débute une démarche d'intégration des citoyens dans la vie de la commune, sur les sujets qui vous

préoccupent, et nous nous en félicitons. Bien sûr, c'est un petit pas, mais nous travaillerons durant ces 6 années à ce que cette démarche participative se développe encore.

Nous sommes ravis de siéger au conseil d'administration du CCAS, au sein duquel nous continuerons à défendre le lien social, si cher à notre mouvement participatif, la solidarité, l'intergénérationnel ainsi que les questions autour du handicap, qui seront au cœur des actions que nous défendrons dans cette instance. Un siège nous a également été dévolu à la communauté de communes, qui détient bon nombre de compétences importantes pour notre commune.

Enfin, d'autres projets sont en cours ou ont vu le jour, comme la création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants ou un formulaire en ligne de demande d'intervention technique. Des idées que vous nous aviez soumises lors de nos rencontres et qui prennent forme peu à peu.

Si vous souhaitez poursuivre notre démarche citoyenne et participative, vous pouvez nous contacter via notre page Facebook ou par mail. Certains ont trouvé le carillon de nos portes, pourquoi pas ! Par ailleurs, un groupe citoyen indépendant se constitue pour débattre et construire ensemble. Si vous voulez vous y joindre, faites-nous signe !

Bonne rentrée à tous !

L'équipe élue de "L'autre choix au Thuit de l'Oison" : Mélanie, Denis, Magalie, Gaëtan et Noémie, mais aussi les colistiers non élus et fidèles au mouvement.

Contact : lautrechoixauthuitdeloison@gmail.com, Facebook "L'autre choix au Thuit de l'Oison"

Nouvelle installation pour le Centre de Loisirs

La session estivale s'est déroulée dans les nouveaux locaux occupés jusqu'alors par l'école maternelle.



105 enfants ont participé à l'accueil de loisirs sur le mois de juillet 2020.

Nous avons accueilli 61 enfants de plus de 6 ans et 44 enfants de moins de 6 ans.

Quatre thématiques différentes ont été proposées durant le mois : Le désert, L'aventure, La mer et Le safari.

Les activités thématiques

- Marionnettes : les animaux de la jungle
- Percussion
- Fresque commune
- Décoration des salles
- Grand jeu (Chasse aux trésors du désert, Tro tro dromadaire, koh lanta, chasse aux animaux, Cluedo Aventure, Olympiade de la mer, kermesse aquatique)

Activité manuelle (collier aborigène, cactus, serpent en papier, totem, bateau pirate, sirène, tortue en sequin, pieuvre géante).

- Origami

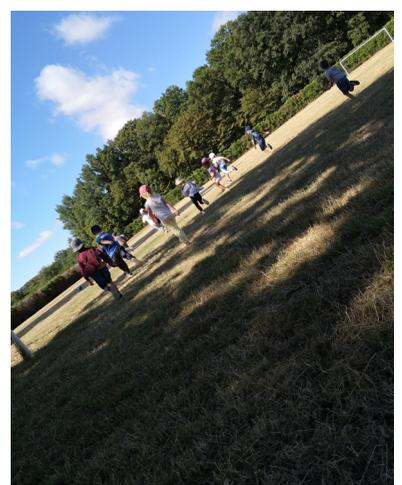
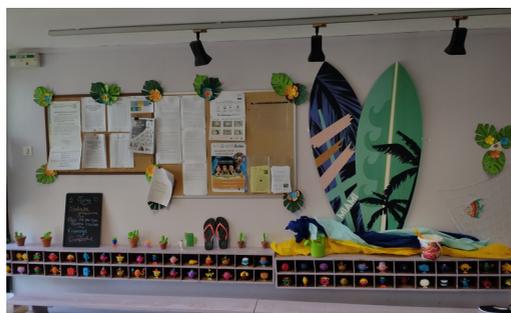
Les activités hors thématiques :

- Jeux en forêt
- Relaxation
- Cuisine
- Lecture de contes
- Sortie vélo
- Jeux sportifs et coopératifs
- Quizz
- Tir à l'arc
- Jardinage / Soins aux animaux poules et lapins
- Géocaching
- Bricolage
- Motricité fine
- Customisation meubles
- Bingo/loto
- Musique

Les sorties :

- Canoë
- Biotropica
- Chateau de Beaumesnil

Nous sommes ouverts pendant les vacances de la toussaint et de Noël.



Dans nos précédents numéros, vous avez découvert les talents culinaires de Rodolphe Pottier, les exploits de Christophe Gallemand, ... aujourd'hui nous vous proposons le portrait d'un homme à la main verte.



Nous avons rencontré François Jolivet, résidant au Thuit Signol depuis 1996, qui nous a ouvert les portes de son « jardin extraordinaire » ! Extraordinaire, c'est bien le mot pour ce jardin à l'anglaise d'environ 2 hectares, en plein cœur du village. IL a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans un magazine pour passionnés de jardins !

Derrière l'imposante haie qui cache ce joyau de la rue de Champion, on est vite saisi par le calme et la sobriété du lieu, mais aussi par les commentaires passionnés de son propriétaire. Au gré de la visite dans les petites allées, on découvre des variétés surprenantes comme un érable à peau de serpent (*Acer conspiscuum silver*), un « arbre aux mouchoirs » (*Davidia involucrata*) ou encore un « arbre à perruque » (*Cotinus coggygia vert*). Plus communément, vous y retrouverez cerisiers à fleurs, dahlias, rosiers, hortensias, mais dont les variétés n'ont pas été choisies au hasard, par ce jardinier amateur et engagé, pour qui le développement durable ne date pas d'hier...

Car en plus d'être d'une beauté sans égal, ce jardin est avant tout un modèle de durabilité. Ici, il y a de quoi faire rêver les jardiniers... Peu d'entretien : 200 heures par an pour presque 2 hectares. La clé : penser à l'entretien avant d'acheter les variétés.

Mr Jolivet ne tarira pas de conseils pour vous faciliter la vie ! Couvre-sol voraces comme le *Geranium macrorrhizum* pour ne pas désherber, plantations sur des zones ombragées l'après-midi pour ne pas arroser, laisser l'herbe tondue sur place pour nourrir la pelouse et éviter la mousse... S'informer d'abord pour mieux se prélasser ensuite!

C'est aussi un jardin sans pesticides, grâce notamment à la présence de végétaux attirant les auxiliaires ou ceux ayant une action répulsive contre les insectes nuisibles, comme l'armoise. Quant aux fruitiers, les variétés anciennes étant

peu malades, pas besoin de traitement ! Un paradis pour les petits animaux et les oiseaux que la Ligue de Protection des Oiseaux a estimé à 15 espèces différentes sur le parc. « Il faut aussi prendre en compte le réchauffement climatique... Ici, les orangers du Mexique ont des feuilles jaunes toute l'année, les bananiers des îles Sakhaline n'ont pas besoin de protection hivernale et les kiwis donnent 50kg de fruits par pieds ! »

En plus de conserver un poumon vert au sein de notre commune, Mr Jolivet a grand cœur. Chaque année, son jardin privé s'ouvre au public dans le cadre des « Mains vertes du cœur » (anciennement les Jardins du cœur). Une manifestation gratuite, durant laquelle les visiteurs peuvent accéder à de magnifiques jardins, habituellement fermés au public. En contrepartie, le visiteur est invité à faire un don, allant directement au CHU Charles Nicolle. L'an dernier, c'est un appareillage d'imagerie médicale pour le cancer de la prostate qui a été financé et les dons de l'édition 2020, qui



se déroulera les 26 et 27 septembre prochain, iront directement aux traitements contre le cancer.

Retenez bien la date si vous voulez découvrir ce magnifique jardin et son propriétaire qui conclut : « Je n'ai pas vraiment de mérite, la Normandie est le paradis des plantes ! Le reste c'est du bon sens et de l'observation. »

Si vous aussi, vous souhaitez vous faire « tirer le portrait de citoyen » dans une prochaine gazette, contactez-nous sur communication@thuitdeloison.fr.

Tous à Vélos !

Depuis lundi 11 mai et jusqu'au 31 décembre, l'opération « coup de pouce vélo » est en place.

Une prime de 50 € vous sera offerte, une seule fois et par vélo, pour la réparation de votre vélo d'occasion, cette aide ne s'appliquera que sur des réparations indispensables.



Faites réparer votre vélo au Thuit de l'Oison, chez B'CYCLES, rue Peu de Vin, Réparateur homologué au programme gouvernemental.

Tél. : 07 83 46 65 85

Mail : bastienconfais@hotmail.com

<https://www.facebook.com/B-Cycles-102845307826207/>

Secours Catholique :

L'Antenne du Thuit-Anger (locaux de l'ancienne école) rouvre ses portes au Public à partir du 30 Août, les lundis et mercredis de 14h à 17h.

Bonne rentrée en septembre à toutes et à tous.

S'il y a des demandes d'aide urgente, merci de contacter l'un des deux numéros de téléphone suivants :
06 44 81 58 72 ou 06 81 83 19 77

Formations Informatiques

L'association informatique Z-Gen organise une fois par mois des formations informatiques pour tous les niveaux. Sur votre matériel ou sur du matériel prêté par l'association, venez apprendre à utiliser votre ordinateur, internet ou votre tablette et téléphone mobile.

Dates des prochaines sessions :

Samedi 10 octobre	Samedi 13 mars
Samedi 7 novembre	Samedi 3 avril
Samedi 5 décembre	Samedi 15 mai
Samedi 9 janvier	Samedi 5 juin
Samedi 6 février	

Le local ouvre à 10 h 30, Ludovic répondra aux questions en lien avec le contenu de la session précédente jusqu'au début de la formation à 11 h.

Informations : <https://formations.zgen.fr/>

Inscription au 06 24 31 88 85 ou par messagerie contact@zgen.fr

Nous vous rappelons que la permanence reprendra le samedi 05 septembre à 14h00 au Local Z-GEN
N'oubliez pas de prendre votre masque !

Réseaux Sociaux

Retrouvez-nous sur notre site internet et les réseaux sociaux

Site internet : <http://thuitdeloison.fr>

Facebook : [thuitdeloison.fr](https://www.facebook.com/thuitdeloison.fr)

Twitter : @thuitdeloison

Instagram : @thuitdeloison



Mutuelle Municipale

Toujours dans la volonté d'améliorer le bien-être et la santé des administrés, la mairie vous propose de réfléchir à la mise en place d'une mutuelle santé communale, réservée aux habitants du Thuit de l'Oison. Elle peut concerner les retraités, les privés d'emploi, les étudiants, les travailleurs indépendants. Les salariés bénéficient d'une mutuelle d'entreprise. Ne sont pas, non plus concernées, les personnes qui bénéficient d'une complémentaire santé solidaire.

L'idée de ce dispositif consiste à regrouper le plus de personnes possibles afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs.

Pour adhérer à une mutuelle communale, aucun

questionnaire de santé n'est demandé, il n'y a pas de limite d'âge et aucune ressource n'est requise. Pour rappel, il est toujours possible de résilier son contrat, bien souvent sous réserve d'attendre la date de renouvellement.

La responsabilité de la mairie, qui agira uniquement d'intermédiaire, sera de trouver la mutuelle qui proposera les meilleurs contrats, soit uniques (assortis de tarifs uniques) soit adaptés aux différents publics.

Si vous êtes intéressé.es par cette étude, vous trouverez au dos de cette page le coupon-réponse, à retourner (ou déposer) à la mairie, sous enveloppe adressée au CCAS.

Coupon-réponse au dos à retourner au CCAS.

Cette année le Forum des Associations n'aura pas lieu

mais

vous trouverez joint à la Gazette

un Guide des Associations

vous permettant de découvrir les différentes activités proposées sur la

Commune du Thuit de l'Oison.

GUIDE DES ASSOCIATIONS

Sports

Art & culture

Numérique

Loisirs

Enfance Solidarité



La Mission Locale

Les 2èmes et les 4èmes mercredis du mois, de 9 h à 12 h 30, la mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la mairie du Thuit de l'Oison.

Passer en mode

avenir!

Mission Locale :

une seule adresse pour tous vos projets.

La mission locale propose :

- Une écoute et un accompagnement vers l'emploi sur mesure
- Un suivi personnalisé pour l'orientation professionnelle
- Un partenaire pour construire un projet
- De l'aide pour les démarches d'accès à l'emploi
- Des solutions pour la vie quotidienne.

Mail : mission.locale@mlv2al.fr

Facebook : Mission Locale Louviers Vdr-Andelle

Site internet : <https://www.mlv2al.fr/>



COUPON/REPONSE - Mutuelle Municipale

Je suis éventuellement intéressé.e par une mutuelle municipale.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de personnes intéressées dans le foyer :

.....

J'ai bien compris que la réponse ne m'engage aucunement.

Je serai informé.e de la suite donnée à cette étude et je prendrai la décision d'adhérer ou pas.

Signature